CULTURE DE LA DÉMOCRATIE DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE

L'Université des Nations unies de Tokyo s'y met

Introduire la culture de la démocratie dans le cycle de la formation scolaire et universitaire est un des cinq axes du protocole de coopération entre le gouvernement algérien et l'Université des Nations unies de Tokyo.

Accord qui marque l'adhésion de l'Algérie aux réseaux institués par cette université et signé hier, au siège du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement par Chérif Rahmani et Hans Van Ginkel. Le secrétaire général adjoint de l'ONU, recteur de l'Université des Nations unies de Tokyo, a dans un bref discours précisé que ce protocole constitue un point de départ pour une plus grande coopération. "Avec cet accord et l'appui de tout le système des Nations unies il sera possible de développer le travail dans le futur", dira-t-il après que le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement eut abordé les grandes lignes du protocole d'accord qu'il paraphera au nom du gouvernement algérien.

L'ex-gouverneur d'Alger a annoncé la mise sur pied d'un comité de pilotage de cette action dont le but est de renforcer les réseaux et les centres régionaux, notamment ceux ayant trait à la promotion de la démocratie dans le système national de l'éducation. Opération à laquelle est associé, comme tient à le préciser le ministre, le ministère de l'Education nationale. L'accord consacre tout un volet à "la promotion de l'éducation au développement durable dans le système scolaire, professionnel et universitaire". Il est également question de "résolution de conflit et de maintien de la paix". Avec la participation de l'institut diplomatique et des relations internationales aux activités du réseau "Peace and Governance", il sera enseigné aux diplomates algériens et autres des relations internationales. "Cette technique et ce savoir-faire pour gérer les conflits, hélas très nombreux sur notre continent", indiquera à ce propos Chérif Rahmani qui, à l'occasion, abordera la question de la désertification et de la protection des déserts, autre axe de ce protocole d'accord signé avec l'Université des Nations unies de Tokyo qui s'engage "à apporter une coopération technique et la mise à disposition des réseaux créés, d'experts internationaux de haut niveau académique ainsi qu'une aide financière".

Chérif Rahmani, qui louera l'initiative à laquelle sont associés quatre ministères, dont les représentants étaient présents hier, clôturera la cérémonie officielle par l'annonce de la création future d'un centre régional chargé d'assurer une étude prospective pour "booster la recherche dans le domaine de la prospective".

Saïda Azzouz

COOPERATION ALGERO-PORTUGAISE

L'économique et le militaire à l'honneur

La coopération économique et militaire va se renforcer entre l'Algérie et le Portugal, selon les propos tenus hier à la résidence Djenane El-Mithak, lors d'un point de presse, par le chef du gouvernement, M. Ahmed Ouyahia, et le Premier ministre portugais, M. Pedro Santana Lopez, à l'issue de la visite officielle de ce dernier à Alger.

Une visite qui s'inscrit dans le cadre de la refondation des relations bilatérales et qui sera suivie de la visite d'Etat que doit effectuer le président Abdelaziz Bouteflika à Lisbonne au courant du premier semestre 2005. Même si la balance commerciale penche du côté de notre pays, celui-ci n'en constitue pas moins "un partenaire privilégié et à long terme" pour le Portugal dont les entreprises publiques et privées sont fortement intéressées par les opportunités de partenariat et d'investissement, garantis par un accord commun en matière de protection et de non double imposition. Notamment dans les secteurs de la pêche, du BTPH, l'industrie ferroviaire et manufacturière, les transports maritimes et aériens et les infrastructures routières, et le tourisme.

En fait, les opérateurs portugais veulent s'impliquer dans la mise en œuvre du plan quinquennal de consolidation de la croissance et participer au programme de privatisation lancé dans notre pays. De même, il est question, dans le domaine énergétique, de la participation croisée au capital des entreprises des deux pays notamment dans le domaine de l'exploration et ce, bien qu'aucune demande supplémentaire de livraison de gaz naturel algérien au Portugal ait été soulevée lors de cette visite.

Cette dernière, qui avait été marquée par la signature avant-hier d'un traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage, la signature de protocoles d'accords et de création de joint-ventures entre des entreprises des deux pays, outre le lancement d'un forum des hommes d'affaires algériens et portugais. Par ailleurs, des dizaines d'accords économiques entre les deux pays, en cours de finalisation, devront être signés lors du déplacement du chef de l'Etat à Lisbonne. Par ailleurs, il est question de l'envoi d'une délégation d'hommes d'affaires algériens au Portugal, l'organisation durant les trois prochains mois d'une semaine culturelle algérienne à Lisbonne et l'accueil de représentants de la presse économique spécialisée et de responsables d'agences de voyages portugaises à Alger. Dans un autre volet, la coopération militaire entre les deux pays ira crescendo, celle-ci entre dans le contexte euro-méditerranéen et de dialogue avec l'Otan, une délégation du ministère portugais de la Défense étant attendue en Algérie. En effet, il y a, selon le Premier ministre portugais, "beaucoup à faire dans un monde préoccupé par le terrorisme", en matière de sécurité internationale et de promotion de la paix et de la sécurité globale. Mettant en avant la nécessité de "la solidarité internationale préventive" dans la lutte contre le terrorisme, le chef du gouvernement algérien a appelé à "empêcher l'hydre terroriste de frapper encore, tant en Algérie qui a payé un lourd tribut, que dans le monde". Des responsables qui ont mis en relief la nécessité de l'action et de la prévention en mettant les moyens des armées au service des gouvernements en cas de survenue de catastrophes naturelles.

Chérif Bennaceur

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE CACI ET LA CHAMBRE D'INDUSTRIE IRANIENNE

Un nouveau départ

Un protocole d'accord entre la Chambre algérienne de commerce et de l'industrie (CACI) et la Chambre de commerce, d'industrie et des mines iranienne a été signé hier par M. Bensalah Abdelhak, vice-président de la CACI, et son homologue, M. Ali Nagui Khamouchi. Une convention visant à concrétiser une nouvelle phase dans la coopération économique bilatérale.

Cet accord porte sur le développement de la coopération économique et commerciale entre les deux parties. A travers ce protocole, les deux pays pourront tisser des relations de partenariat dans différents domaines et secteurs économiques, notamment ceux du textile et de la métallurgie. Des sociétés mixtes pourront ainsi voir le jour. Ce protocole d'accord renforce les multiples démarches déjà entamées pour accélérer le processus de coopération entre Alger et Téhéran. «La rencontre d'hier fait suite à la dernière visite du président iranien, M. Mohammad Khatami, en Algérie. Ce protocole d'accord est le premier cadre réglementaire qui régira les partenariats bilatéraux», a souligné le vice-président de la CACI. Le président iranien, rappelons-le, avait effectué au mois d'octobre 2004 une visite d'Etat à caractère symbolique dans notre pays. Au cours de son périple de trois jours, outre les précédents accords, 27 de coopération signés, les responsables des deux pays avaient paraphé cinq autres accords de coopération. Ils concernent la santé animale, la petite et moyenne industrie (PMI), l'artisanat, la pêche et les ressources halieutiques et l'habitat. Il est à noter que durant une décennie, les échanges commerciaux entre ces deux pays étaient quasi nuls. Ces accords représentent, ainsi, un nouveau souffle pour les deux parties. L'ambassadeur d'Iran en Algérie a souhaité que cette rencontre sera la pierre angulaire de la relance de la coopération entre les deux pays. Un exposé sur le marché algérien a été fait par la CACI pour la délégation iranienne composée de 26 hommes d'affaires.

Un résumé qui a englobé, entre autres, les démarches douanières et les différentes institutions à contacter. La délégation iranienne continuera jusqu'à jeudi ses contacts et approches avec les opérateurs algériens et les institutions ministérielles et financières. Durant cette semaine, il est fort possible que d'autres accords soient signés dans différents domaines.

Meriem Ouyahia

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES EN PALESTINE

Le successeur de Arafat connu

Alors que les opérations de vote qui ont débuté à 7 heures du matin et qui se sont achévées à 19 heures dont les résultas officiels ne seront rendus publics qu'aujourd'hui lundi 10 janvier 2005, c'est Abou Mazen (alias Mahmoud Abbas) qui a été élu à la succession de Arafat décédé le 11 novembre dernier. En dépit d'un soleil hivernal, des dizaines de milliers de personnes se sont dirigées vers les différents bureaux de vote pour élire un des sept candidats en lice.

Mohamed Djadi - Alger (Le Soir) - C'est sous une haute surveillance policière que l'opération de vote s'est déroulée, notamment à Jérusalem-Est, où la police israélienne a réaffirmé son engagement à empêcher toute perturbation du vote de la part d'extrémistes de la droite israélienne.

Au moment où les islamistes du Hamas et du Jihad islamique ont appelé au boycott de l'élection, le candidat Abou Mazen a déclaré que s'il était élu, il "engagerait au plus vite des négociations avec Israël". Mahmoud Abbas, âgé de 69 ans, est donc élu à la succession de Arafat pour un mandat de quatre années renouvelable pour une seule fois.

Ainsi, la première élection présidentielle palestinienne avait vu l'arrivée au pouvoir de Yasser Arafat en 1996. Le déclenchement par contre de l'Intifada en septembre 2000 avait, rappelons-le, empêché la tenue d'un nouveau scrutin. Pour sa part, Mustapha El-Barghouti, 51 ans, avait dénoncé des irrégularités dans le déroulement des opérations de vote, notamment la publication dimanche dans un journal palestinien d'une annonce par les promoteurs d'une initiative de paix non officielle appelant à voter M. Abbas, alors que la campagne électorale était clôturée vendredi à minuit. Il a en outre affirmé que l'encre indélébile utilisée par la Commission électorale palestinienne (CEC) pour relever les empreintes des électeurs, peut disparaître avec de l'eau.

Abbas Mahmoud avait également affirmé en sortant de la Mouqataa : "Nous sommes heureux car le processus démocratique se déroule d'une manière formidable et cela montre que le peuple palestinien aspire à la démocratie." Il est à noter que des centaines d'observateurs étrangers se sont déployés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pour une mission peu ordinaire, à savoir permettre à un peuple occupé d'élire librement son président. "Le problème principal pour assurer un bon déroulement du scrutin du 9 janvier est que les électeurs puissent librement circuler", a déclaré à l'AFP l'ancien Premier ministre français Michel Rocard, qui dirige la mission des observateurs de l'Union européenne (EUEOM).

Pour rappel, l'Union européenne a envoyé 260 observateurs en Cisjordanie et à Gaza pour superviser le bon déroulement du vote et le dépouillement des bulletins dans 16 districts électoraux. Des membres du Parlement européen, mais également les représentants des gouvernements suisse, norvégien et canadien font aussi partie de la mission. En outre, l'ancien président des Etats-Unis d'Amérique, Jimmy Carter devait conduire une équipe de 80 observateurs internationaux. Au moment où nous mettons sous presse l'article en question, les résultats ne sont pas encore officiels. Donnant Abou Mazen président de l'Autorité palestinienne, plusieurs personnes se sont exprimées sur l'opération et l'élection du nouveau président. "J'ai voté pour Abou Mazen parce qu'il va combattre la corruption. J'espère qu'il va mettre en œuvre des réformes et nommer les personnes les plus compétentes aux bons postes", avait déclaré un jeune d'une trentaine d'années. Son camarade, qui partage la même idée, a déclaré, "Nous souhaitons seulement que le nouveau président respectera son peuple et libérera la Palestine". Enfin, l'élection présidentielle palestinienne, dont l'issue ne fait guère de doute, doit être suivie au cours de l'année 2005 par des élections législatives, beaucoup plus disputées, pour lesquelles la présence d'observateurs pourraît être à nouveau réclamée. En somme, trois pays, le Sénégal, le Mali et l'Algérie se sont vu refusés l'accès aux territoires occupés par les Israéliens pour la couverture médiatique de ces élections présidentielles.

M. D.